

Projet d'unité de méthanisation de la SAS Les 6 Fermes

Commune de Girolles

Département du Loiret

***Addendum* en vue de l'information au public**

Capacités techniques et financières

8 février 2023

**Présentation des capacités techniques et financières de l'exploitante de l'unité de
méthanisation**

SAS Les 6 Fermes | 13 rue du Bourg | 45 120 Girolles

Table des matières

A. PREAMBULE.....	3
B. RAPPEL DE LA NATURE DU PROJET	3
1. <i>PRESENTATION DU PROJET</i>	3
2. <i>LOCALISATION DU PROJET</i>	3
C. PRESENTATION DE LA SAS LES 6 FERMES	4
D. CAPACITES TECHNIQUES	4
1. <i>MOYENS HUMAINS</i>	4
2. <i>PLAN DE FORMATION</i>	7
3. <i>MAINTENANCE DES INSTALLATIONS</i>	8
E. CAPACITES FINANCIERES	8
1. <i>PRESENTATION</i>	8
2. <i>FINANCEMENT DU PROJET</i>	8
3. <i>ASSURANCE</i>	9
F. ANNEXES	10

Nota

Les informations contenues dans les contrats conclus par la SAS Les 6 Fermes sont confidentielles et ne peuvent être communiqués à des tiers. Seul un extrait des contrats est donc joint en annexe.

A. Préambule

Cet *addendum* proposé par la société Les 6 Fermes à son dossier d'enregistrement initial, permet de communiquer des informations complémentaires à l'administration et au public, relatives aux capacités techniques et financières de l'exploitante de l'unité de méthanisation projetée au lieu-dit « La Terre aux Moines » sur le territoire de la commune de Girolles (45 120).

B. Rappel de la nature du projet

1. Présentation du projet

Le projet de la SAS Les 6 Fermes consiste en l'implantation et l'exploitation d'une unité de méthanisation collective regroupant sept exploitations agricoles du territoire.

L'installation de méthanisation traitera 23 645 t/an composées de déchets végétaux, des effluents d'élevages, des déchets de boucheries et des biodéchets de GMS.

La méthanisation produira du biogaz qui sera épuré et injecté dans le réseau GRT Gaz. Les digestats seront valorisés par épandage sur les terres des partenaires du projet. L'énergie produite est considérée comme une « énergie renouvelable ».

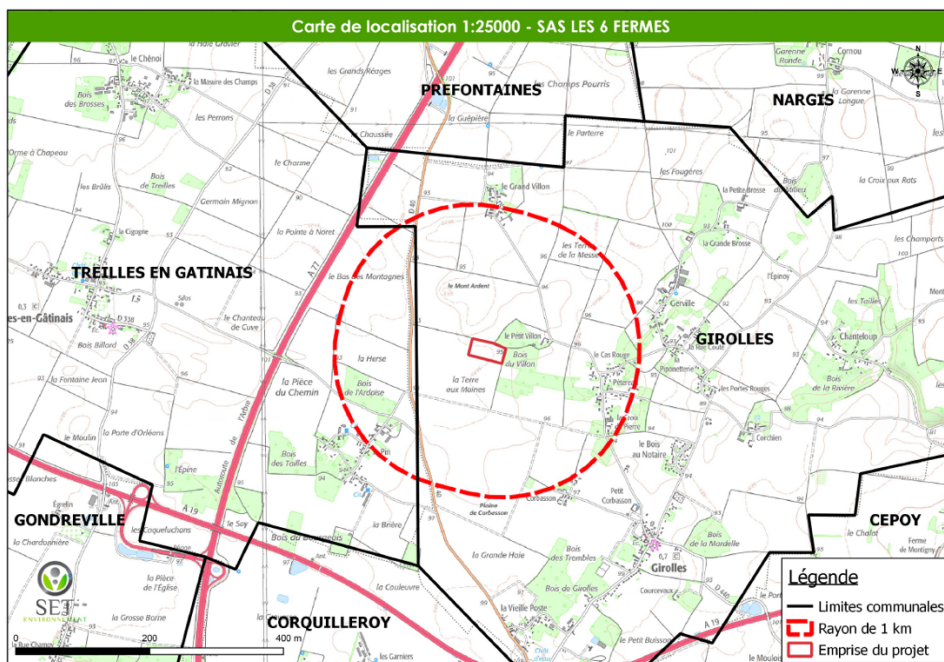
L'activité développée relève du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2781-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Par un arrêté du 25 juin 2021, la préfète du Loiret a enregistré cette installation de méthanisation ainsi que l'épandage des digestats produits par cette installation.

L'arrêté d'enregistrement a fait l'objet d'un recours contentieux introduit le 28 novembre 2021 devant le tribunal administratif d'Orléans par un collectif de riverains (M. Royer et autres), sous le numéro 2104309, en cours d'instruction par cette juridiction.

2. Localisation du projet

L'unité de méthanisation sus rappelée est projetée sur un terrain cadastré section YC n^{os} 9, 10, 11 et 12, situé au lieu-dit « La Terre aux Moines » à Girolles (45 120).



Extrait du dossier d'enregistrement, P.J. n° 1

C. Présentation de la SAS Les 6 Fermes

Raison sociale : LES 6 FERMES

Adresse : 13 rue du Bourg, 45120 Girolles

Nom, prénom et qualité du signataire : M. DROUIN Alexis, président de la société

SIREN : 851 470 864 R.C.S. Orleans

Catégorie juridique 5710 - SAS, société par actions simplifiée

Code NAF ou APE : 38.21Z (Traitement et élimination des déchets non dangereux)

Description de l'activité : production et commercialisation de biogaz par la méthanisation, compostage de matières organiques épandage produits fertilisants naturels traitement de déchets agricoles urbains et industriels.

Un avis SIRENE est joint en [annexe 1](#).

D. Capacités techniques

1. Moyens humains

Le projet participe à l'activité agricole par l'approvisionnement en matière et l'épandage du digestat.

Deux emplois salariés à temps complets seront créés afin de permettre le bon fonctionnement de l'unité de méthanisation et des interventions rapides sur le site.

L'un de ces salariés sera le responsable du site.

L'un des associés de la SAS Les 6 Fermes participera durant un an à l'activité du site, en binôme avec le responsable du site.

La gestion des stocks sur le site et le chargement de l'unité de méthanisation seront assurés par les futurs employés ainsi que par les associés de la SAS LES 6 FERMES.

Les personnes pouvant intervenir sur le site de méthanisation sont :

Qualification des intervenants

Nom de l'intervenant	Activité
CLEMENT Arnaud	Exploitant agricole / Associé SAS LES 6 FERMES
COMBE Romain	Exploitant agricole / Associé SAS LES 6 FERMES
DROUIN Alexis	Exploitant agricole / Associé SAS LES 6 FERMES
JENAR Arnaud	Exploitant agricole / Associé SAS LES 6 FERMES
MOLE Vincent	Exploitant agricole / Associé SAS LES 6 FERMES
GUENARD Jérémy	Exploitant agricole / Associé SAS LES 6 FERMES
DROUIN Tristan	Exploitant agricole / Associé SAS LES 6 FERMES
Salarié 1	SAS LES 6 FERMES
Salarié 2	SAS LES 6 FERMES

Extrait du dossier d'enregistrement initial

Afin de mener à bien son exploitation, la SAS Les 6 Fermes s'est également entourée des compétences techniques de spécialistes et de leaders en matière de méthanisation sur le marché français, ci-après présentés.



TER'GREEN La SAS Les 6 Fermes s'est entourée, depuis le mois de janvier 2022, des compétences techniques et de l'actionnariat de Ter'Green, filiale du Groupe KEON spécialisée dans le co-développement et le co-investissement de la filière biométhane.

Lors des présentations aux publics réalisées lors de la conception du projet (entreprises, collectivités, grand public et mairie), la SAS Les 6 Fermes a toujours émis le souhait de s'associer à une personne tierce disposant d'une expertise extérieure au monde agricole.

A l'origine du projet, l'exploitante envisageait de s'associer au groupe VSB (Vent solaire biomasse). Toutefois, le groupe Ter'Green a finalement eu la préférence de l'exploitante eu égard à leur niveau de connaissance et d'investissement sur le volet méthanisation.

Associé dans une dizaine d'unités en service sur le territoire, en fonctionnement et en construction, Ter'green présente un niveau de performance notable sur trois axes principaux :

- le développement du projet ;
- l'investissement ;
- les performances technico-économiques.

Ter'Green gère également le suivi des dossiers bancaires et d'assurances, comme cela ressort du contrat de co-développement dont un extrait est joint en **annexe 2**.



NASKEO

Naskeo, maître d'œuvre spécialiste de la méthanisation, a été missionné par la SAS Les 6 Fermes pour la conception, la construction et la mise en route de l'installation. Naskeo interviendra durant tout le suivi du chantier. Un extrait du contrat relatif aux lots « terrassement-VRD et électricité générale » est joint en **annexe 3**.

Est également jointe la lettre d'engagement de la SAS Les 6 Fermes envers la société Naskeo pour la conclusion et le démarrage d'un contrat clé en main portant sur la conception, le suivi des travaux, la gestion des interfaces et la mise en route du site, en **annexe 4**.



SYCOMORE

Sycomore, dont les équipes sont disponibles 7j/7, assurera le suivi, l'entretien, la réparation, mais également la formation des travailleurs lors de la mise en service de l'installation sur l'ensemble des sujets nécessaires à la bonne conduite de son fonctionnement.

En effet, afin de maîtriser parfaitement le process de méthanisation réalisé sur le site, les actionnaires de la SAS Les 6 Fermes ont opté pour la souscription d'un contrat complet de suivi et de formation avec Sycomore.

Sycomore dispose par ailleurs d'un stock de pièces détachées pouvant répondre aux besoins de l'exploitante. Sycomore est représenté localement dans le département du Loiret sur d'autres site de méthanisation comme Gâtinais Biogaz à Château Renard.

Sycomore travaille principalement sur l'infiniment mélangée en milieu anaérobie, process qui sera mis en œuvre sur le site de méthanisation.

Dans le cadre de son contrat, Sycomore assurera les missions suivantes :

- Mise en service
- Audit de site – sécurité du process et du site
- Suivi de l'exploitation
- Formation continue
- Maintenance – téléassistance
- Analyse des intrants par leur laboratoire.

En termes de référence, Sycomore gère le SAV sur un grand nombre d'unités de méthanisation sur le territoire national.


Naskeo et Sycomore sont deux filiales appartenant au groupe Keon, société française indépendante travaillant depuis 17 ans dans le domaine de la méthanisation et proposant des solutions qui s'articulent notamment autour des axes d'activités suivants :

- le co-développeur des projets de méthanisation (assuré par la filiale Ter'Green) ;
- la conception-construction d'unités de méthanisation (assurée par la filiale Naskeo) ;
- le partenariat technique de la méthanisation (assuré par la filiale Sycomore).

Entreprise leader sur le marché français, le groupe Keon s'appuie sur une équipe de plus d'une centaine de collaborateurs réunissant toute la diversité de compétences nécessaires pour appréhender correctement les projets : énergéticiens, agronomes, biologiste, mécaniciens et électrotechniciens, etc.

Dès lors que les filiales Naskéo, Sycomore et Ter'Green sont les filiales d'un unique groupe, les échanges avec l'exploitante seront rapides, efficaces, et permettront ainsi de satisfaire les exigences techniques propres au site de méthanisation.

Les modules de formation de Sycomore sont présentés en [annexe 5](#).

 **PRODEVAL** Prodeval, société d'ingénierie spécialiste dans le traitement et la valorisation du biogaz issu de la méthanisation de déchets organiques, a également été missionnée par la SAS Les 6 Fermes pour former l'ensemble des associés et des salariés du site sur les sujets liés à l'épuration du biogaz.

Après de nombreuses visites d'unités de méthanisation en France et à l'étranger, la SAS Les 6 Fermes s'est familiarisée avec différents types d'épurations. Le fonctionnement de l'unité de méthanisation projetée permettra d'injection le biogaz sur une conduite GRT Gaz.

La qualité de filtration doit rester de grande qualité et de façon durable. Le procédé d'épuration membranaire est le plus développé sur le territoire national, et constitue une solution maîtrisable par sa simplicité d'entretien et d'évolution dans le temps. Il offre une qualité de filtration du méthane proche des 100 %.

C'est donc logiquement vers Prodeval, leader du marché français et préceuseure en matière d'innovations, que la SAS Les 6 Fermes s'est tournée.

Dans le cadre de son contrat, Prodeval assurera l'installation de son système, et le suivi annuel de l'outil, en physique et à distance.

Il assurera en parallèle du lancement de l'unité, une formation à tous les associés et salariés du site.

Un extrait du contrat signé avec Prodeval est joint en [annexe 6](#).

2. Plan de formation

L'intégralité des formations proposées par les prestataires précédemment présentés sera obligatoire pour l'ensemble des associés de la SAS Les 6 Fermes et pour les salariés travaillant sur le site.

D'une façon générale, les associés et salariés du site seront formés aux risques sanitaires liés aux installations de méthanisation et, notamment sur les points suivants :

- la classification des déchets,
- les risques associés à chacun d'entre eux (dérogation concernant les lisiers),

- les règles d'hygiène de base et les bons gestes,
- l'hygiénisation et le process de méthanisation (d'un point de vue sanitaire),
- la traçabilité associée durant le process,
- les mesures correctives mises en place pour limiter au maximum les risques.

Une formation complète et un accompagnement seront assurés lors de la mise en service de l'installation de méthanisation par le constructeur, Naskeo, qui s'engage à dispenser aux actionnaires et aux salariés une formation sur le suivi et la conduite de l'unité de méthanisation. Une attestation est jointe en [annexe 7](#).

Une période de formation continue sera effectuée en parallèle sur site, par Sycomore. Le planning des formations est détaillé au sein de la plaquette de présentation de la formation sur le suivi et la conduite d'une unité de méthanisation en voie liquide (cf. [annexe 5](#)).

Afin de simplifier et d'organiser des tournées de vérifications du site, une checklist de contrôle quotidien à effectuer sera mise en œuvre.

Plusieurs entretiens d'embauche ont déjà été réalisés afin de recruter deux salariés, afin de leur permettre de bénéficier des formations initiales de démarrage dans les meilleurs délais.

3. Maintenance des installations

La maintenance des installations de méthanisation sera assurée par Sycomore dans le cadre du contrat de maintenance, dont la signature interviendra en temps utile.

Les installations sont entretenues régulièrement. Une ronde journalière est effectuée sur l'ensemble des installations.

Un planning de maintenance préventive est mis en place pour chaque module. La maintenance sera assurée par la SAS ainsi que par les fournisseurs.

E. Capacités financières

1. Présentation

La SAS Les 6 Fermes disposera des capacités financières nécessaire à son fonctionnement, dans des conditions satisfaisantes de sécurité et de protection de l'environnement.

La répartition du capital social de la SAS Les 6 Fermes est de 25 % pour Ter'Green et de 75 % réparti entre les agriculteurs associés de la SAS.

2. Financement du projet

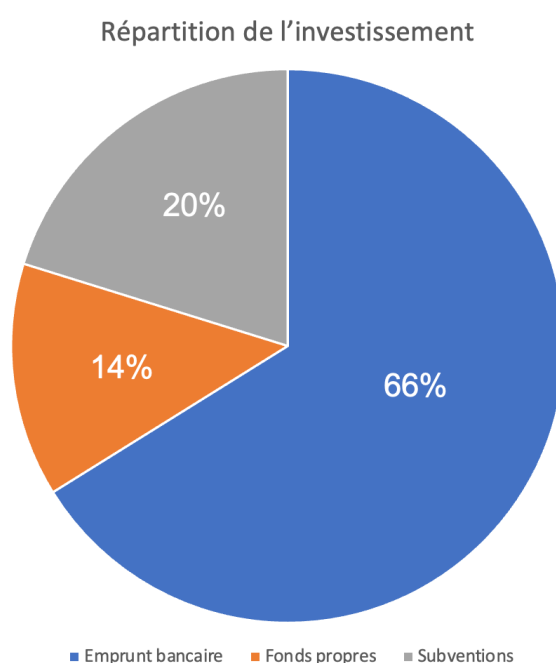
L'investissement global retenu est estimé à 6 337 701 €, comprenant : terrassement, bâtiments (stockage, plateformes, locaux), unité de méthanisation et matériel associé (moteurs, pompes...), raccordement, frais d'étude, matériel annexe (pont à bascule, transport).

Les associés de la SAS les 6 Fermes participent à hauteur de 866 000 € (apports en compte courant d'associé).

Comme cela a été précédemment indiqué, le groupe Vent Solaire Biomasse (VSB) dont l'investissement était estimé à 3% (150 000 euros), n'interviendra pas au sein du projet.

Le projet est subventionné à hauteur de 1 143 455 euros par l'ADEME ([annexe 8](#)) et à hauteur de 136 681 euros par l'agence de l'eau ([annexe 9](#)).

Le reste de l'investissement sera financé par prêt bancaire, ce qui représente environ 65 %.



Une lettre d'intention de financement par un premier établissement bancaire (Banque populaire Val de France) pour le projet d'unité de méthanisation de la SAS Les 6 Fermes ainsi qu'une lettre d'intérêt d'un second établissement bancaire (Crédit Agricole Centre Loire) figurent [en annexe 10](#).

Il est précisé que l'intervention de Ter'Green ne constitue qu'une variable d'ajustement dont la concrétisation est sans incidence sur le budget prévisionnel exposé. Son apport aura pour effet de diminuer le recours à l'emprunt bancaire.

Le business plan a déjà été communiqué en annexe 2 du dossier d'enregistrement.

3. Assurance

L'ensemble des risques de l'entreprise sera couvert par des organismes d'assurances dans le cadre de contrats d'assurance.

En phase de chantier :

- Responsabilité civile de maîtrise d'ouvrage,
- Tour risque chantier,
- Perte d'exploitation anticipée,
- Responsabilité civile mandataire social.

En phase d'exploitation :

- Responsabilité civile entreprise,
- Responsabilité civile avec option « déchets » et « production d'énergie »,
- Multirisque industriel avec option « bris de machine » et « perte de production »,
- Responsabilité civile pollution pour les risques de pollution diffuse et / ou accidentelle.

F. Annexes

Annexe 1 – avis SIRENE

Annexe 2 – extrait du contrat de co-développement signé électroniquement avec Ter Green

Annexe 3 – extrait du contrat relatif aux lots « terrassement-VRD et électricité générale » signé avec Naskéo

Annexe 4 – lettre d'engagement de la SAS Les 6 Fermes envers la société Naskéo

Annexe 5 – présentation des modules de formation de Sycomore

Annexe 6 – extrait du contrat signé avec Prodeval

Annexe 7 – attestation de Naskeo

Annexe 8 – convention de financement ADEME et avenant

Annexe 9 – convention de subvention Agence de l'eau

Annexe 10 – lettres d'intérêt de la Banque populaire Val de France et du Crédit Agricole Centre Loire